



## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2024.

Sont présents :

Marie Claude Birebent, René Birebent, Annick Bouche, Caty contat ,Lolita De la fuente ,Jean-Paul Granier, Luc Pouzet, Christine Rigneault.

Excusé: Bernard Darnis

### Bilan Moral et d'activité :

La manifestation de Randacheval prévue les 14 et 15 septembre, malgré le changement de formule, n'a pas rencontré le succès espéré au niveau des inscriptions. A cela s'est ajouté un manque de bénévoles et une météo incertaine qui nous a conduit à annuler.

Par contre l'inscription en ligne semble une bonne formule.

Pour d'éventuelles autres manifestations ont été évoqué les idées suivantes :

- Changer la dénomination du rassemblement
- Changer de période
- Au niveau communication, en plus des CDTE, cibler aussi les centres équestres qui font pensions de chevaux.

### Bilan Financier:

Pas de mouvement mis à part les frais de gestion.

Au 30/09/2024 le solde était de 4442.67 euros. Des dépenses sont encore à prévoir, environ 400 euros.

Les frais bancaires semblent important (29.65 euros chaque trimestre); une prospection d'autres banques est envisagée. .

### Renouvellement des membres du bureau:

Le bureau actuel ne se représente pas. Les personnes du bureau actuel, René, co-Président, la trésorière, Marie Claude et la secrétaire, Christine ne se représentent pas, restent adhérents et bénévoles mais quittent donc le Conseil d'Administration. Nous les remercions pour leur implication et leur dévouement à RandAcheval durant toutes ces années. Marie Claude et René Birebent sont désignés "vérificateurs des comptes" comme le stipulent les statuts de l'association.

Un nouveau bureau est élu à l'unanimité:

Président: Luc Pouzet

Secrétaire: Cathy Contat

Trésorière : Lolita De La Fuente

Jean-Paul Garnier est désigné commissaire au compte et reste membre du CA, ainsi que Bernard Darnis.

#### Modification des statuts :

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts: supprimer l'affiliation à l'association "Equiliberté".

Article 7 : "le nombre de membre est de trois au minimum et de dix au maximum".

Article 8 : "un Président ou plusieurs co-présidents".

Article 11: suppression de "(parution dans un journal agréé, courriel et publication sur le site internet de l'association)".

Article 16 : "Les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice".

#### Divers:

La cotisation adhérent reste inchangée à 5 euros.

Luc se charge de récupérer les statuts de l'association et le PV de l'assemblée générale pour faire les changements de noms au niveau de la préfecture.

Au niveau bancaire nous verrons également les modifications à faire en fonction d'un éventuel changement de banque.

Une réunion du CA sera organisée en février prochain, à laquelle seront conviés les candidats adhérents à l'association, recrutés par une campagne de communication mise en oeuvre en cette fin d'année (Réseaux sociaux et communication ciblée aux pensions de chevaux de propriétaires du département).

La secrétaire  
Cathy CONTAT

Le Président  
Luc POUZET